

Image not found or type unknown



Delais tacide depasser de la declaration de travaux

Par **TOM25**, le **08/06/2010** à **08:47**

Bonjour, j'ai déposé en mairie une déclaration de travaux pour construire une piscine béton enterrée il y a 2 mois, ayant pas de réponse le premier mois, la déclaration mentionnais que ça vaudrait automatiquement une tacite non opposition. J'ai donc fait pas piscine 1 mois et 1 semaine après l'accord et hier la mairie m'a envoyé une opposition à cette déclaration de travaux...
Suis-je en tort ?
Merci d'avance de votre aide
Tom